

Accompagnement des EPCI à l'acquisition/distribution de composteurs et à la formation des usagers

Valodea - Syndicat Mixte de Traitement des DÉchets Ardennais



14 Rue Camille Didier
8000 Charleville-Mézières

[Voir le site internet](#)



Auteur :

Virginie Druart
virginie.druart@valodea.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

CONTEXTE



La réglementation impose aux collectivités la mise en place du tri à la source des biodéchets à horizon 2024. Le compostage de proximité (individuel et collectif) fait parti des réponses que les collectivités peuvent apporter à leurs usagers afin d'être en conformité avec la réglementation.

On constate que très peu d'actions communes sont mises en œuvre sur le territoire pour promouvoir et dynamiser la gestion de proximité des biodéchets. Certaines collectivités mènent des actions en ce sens mais elles se limitent à de la distribution de composteurs individuels. L'ADEME ne soutenant plus l'achat de composteurs individuels, certains territoires ont abandonné cette action.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Développer un service auprès des collectivités adhérentes pour les inciter à promouvoir et à dynamiser le compostage de proximité sur leur territoire.
- Apporter aux collectivités adhérentes les éléments nécessaires, adaptés à leur territoire et à leurs moyens (humains et financiers), pour développer et garantir la réussite des actions de gestion de proximité des biodéchets. (méthodologie, matériel, accessoires...)
- Proposer un service de qualité (matériel, consignes, information) aux acteurs du territoire (habitants, bailleurs, établissements...) afin qu'ils deviennent acteurs de la gestion de proximité des biodéchets.
- Harmoniser les actions sur l'ensemble du territoire afin que chaque habitant puisse avoir accès au même service sur le département (tarifs, supports, dotation, sensibilisation...)

- Optimiser les coûts d'acquisition du matériel (achat via un groupement de commande, campagne de communication commune...)
- Avoir une traçabilité et un suivi des indicateurs afin de pouvoir valoriser l'action et identifier son impact et son résultat
- Réduire les quantités de biodéchets dans les Ordures Ménagères Résiduelles

Résultats quantitatifs

- **4 EPCI ont intégré le dispositif en 2021** : La communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, la communauté de communes Ardennes Thiérache, la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne, le SICOMAR.
- Composteurs/lombricomposteurs soutenus en 2021 : 382
- Nombre d'usagers formés en 2021 : 382
- Participation versée aux EPCI en 2021 : 5 352 €

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

VALODEA participe à l'acquisition, par les EPCI adhérents, de composteurs individuels et/ou de lombricomposteurs dans le but que les EPCI équipent et fassent composter in situ, les foyers de leurs territoires respectifs (objectif pour VALODEA 100% du département). Ce dispositif est décliné sur les 5 prochaines années (de 2020 à 2024).

Ainsi, VALODEA propose de participer à l'acquisition de composteurs ou lombricomposteurs à hauteur de 25 % du prix d'achat du matériel, dans la limite de 1 200 composteurs ou lombricomposteurs par an sur l'ensemble du département des Ardennes. Soit 6000 composteurs sur 5 ans.

Les composteurs et/ou lombricomposteurs soutenus sont ceux acquis par le biais du groupement de commande coordonné par VALODEA afin de garantir un soutien par composteur et/ou lombricomposteur identique pour tous les adhérents.

La participation à l'acquisition sera versée aux EPCI une fois que les foyers seront équipés.

Pour équiper un foyer la collectivité s'engage à :

- **Facturer à l'utilisateur a minima 25 % du prix d'achat des composteurs et/ou lombricomposteurs.** Cela permet :

=> De s'assurer de l'engagement des usagers (ce n'est pas juste un composteur pris parce qu'il est gratuit...).

=> Faciliter la communication.

- **Imposer une formation à l'utilisateur avant la remise du composteur. Cette formation sera intégralement prise en charge par VALODEA et animée par un formateur.** Cela permet :

=> De s'assurer de l'engagement des usagers vis-à-vis de l'utilisation du matériel et de la qualité de son tri à la source.

=> D'assurer la diffusion d'un message identique sur le territoire.

Dans le but de dimensionner et de maîtriser le budget alloué à cette action et le nombre de formations à organiser par territoire, VALODEA a fixé d'un commun accord avec la collectivité, et dans la limite des moyens financiers de VALODEA, un quota maximum de composteurs

soutenus/an/EPCI ainsi qu'on nombre de formations. Ces quotas seront calculés en fonction du nombre total d'EPCI participants et de leur population.

Afin de bénéficier de ce dispositif, la collectivité s'engage également à ne pas mener d'autres actions de distribution de composteurs et/ou de lombricomposteurs en parallèle.

Planning

- 2019 : Chiffrage et répartition du nombre de composteurs pouvant être soutenus pour chaque EPCI
- 2019 : Délibération des EPCI pour faire partie du dispositif
- 2019 puis / Juin 2020 : Réunions de présentation du dispositif dans chaque EPCI
- Adaptation des chartes d'engagements en fonction des besoins des EPCI.
- Mars 2021: Attribution du marché de groupement de commandes à 4 fournisseurs selon les modèles suivants : composteurs bois, composteurs plastiques, lombricomposteurs, bioseaux.
- Avril 2021 : Signature des chartes d'engagement précisant les engagements de VALODEA et de chaque EPCI
- Avril 2021 : Lancement du marché de formations
- Septembre 2021 Communication départementale : une campagne de communication départementale a été déployée en septembre 2021 afin de sensibiliser les ardennais au compostage individuel et informer les usagers que les EPCI du territoire proposent des composteurs à tarifs préférentiels. Cette campagne a été largement diffusée : panneaux publicitaires des Ardennes, flanc gauche des bus, presse, radios ardennaises avec la diffusion d'un spot radio, réseaux sociaux, site internet de VALODEA.
- Septembre 2021 Recrutement d'un chargé de formation
- Octobre 2021 : premières formations dans les EPCI

Moyens humains

- 1 Chargé de formation : assure les formations auprès des usagers faisant l'acquisition d'un composteur
- 1 Chargé de mission biodéchets : relai auprès des EPCI et des fournisseurs
- Chargée de communication : conception d'un kit de communication pour la promotion des composteurs à tarif préférentiel (affiche, rédaction d'articles, dernière de couverture du guide du compostage, étiquette bioseaux pour les lombricomposteurs et composteurs).
- Responsable du pôle prévention des déchets : coordination du dispositif

Moyens financiers

- Campagne de communication départementale : 27 128 €
- Bioseaux et guide du compostage : 2 050 €
- Aide à l'acquisition des composteurs : 80 000 €
- Chargée de formation : 37 500 €

Moyens techniques

- Personnalisation des documents de communication : étiquettes bioseaux, affiches,

guide du compostage

- Lien avec les EPCI pour connaître leur prix et leur planning prévisionnel de lancement de l'action
- Création d'un diaporama par VALODEA et des moyens pour assurer les formations à distance et en présentiel

Partenaires mobilisés

- Fournisseurs du matériel : QUADRIA, EMERAUDE, SULO, LA FERME DU MOUTTA
- Au moins 1 technicien dans les EPCI pour suivre le dispositif sur la partie communication auprès des usagers locaux, partie administrative et technique

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Garder le lien avec les EPCI pour coordonner la communication et la mise en place de l'action
- Prévoir des formations de qualité entre 1h30 à 2h pour assurer la bonne pratique du compostage auprès des usagers et favoriser l'évitement des biodéchets dans les OMR

Difficultés rencontrées

- Difficulté à ce que tous les EPCI mènent cette action en même temps (remettant en question le principe d'une communication départementale).
- Difficultés à obtenir des offres de formations répondant aux besoins attendus : montants dépassant le budget prévisionnel et/ou absence de réponses sur un ou plusieurs secteurs d'intervention. Par conséquent, nous avons dû modifier notre approche et pris la décision de recruter un agent qui sera chargé de ces formations.
- Des EPCI qui communiquent avant que les formations soient mises en place et que le marché de groupement de commandes soit attribué.

Mots clés

TRI A LA SOURCE | PREVENTION DES DECHETS | COMPOSTAGE | MENAGE | GESTION DE PROXIMITE | LOMBRICOMPOSTAGE | BIODECHET

Dernière actualisation

Août 2022

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Antoine CHIRON

antoine.chiron@ademe.fr

Direction régionale Grand Est